

293/20

EC/MLR

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Sonia FLOCH à Chantal COLLÉOU

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

**Objet : Fonds départemental de sécurité routière 2025 – Hent C'hreisteiz**

Monsieur Le Maire indique que la commune de Guerlesquin peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au travers du Fonds Départemental de Sécurité Routière du Conseil Départemental du Finistère via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2024 pour :

- La sécurité des cyclistes,
- La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- La sécurité des riverains,
- La sécurité des usagers des transports en commun.

Monsieur Le Maire indique qu'un dossier a été présenté au Conseil Départemental, qu'il y a lieu de valider par délibération.

Le projet présenté par la commune de Guerlesquin consiste en la sécurisation de Hent C'hreisteiz. Le service public de l'eau, An Dour, ayant entrepris des travaux de remplacement des canalisations eau potable et assainissement de la rue, l'enrobé va être réalisé courant 2025. Cette rue, qui est aussi la voie de contournement poids lourds, dessert le lotissement communal Hent Skol Louarn, le parking du collège (gare routière), le complexe sportif, l'école publique Ar Roudour et la caserne de pompiers. Aussi, la commune souhaite entreprendre des travaux de sécurisation. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité des modes doux et l'accessibilité.

Le montant du dossier présenté s'élève à 10 808 € H.T. (Fourniture et pose de panneaux, marquages au sol).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.**



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY